



# METTRE EN PLACE UN CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT

## Objectifs

Le soutien et le logement des populations est l'une des prérogatives des communes en situation de crise.

Lors d'une inondation, le directeur des opérations, le maire ou le préfet, peut demander **l'évacuation** des quartiers d'habitation. Ce type d'évacuation peut durer **plusieurs jours, plusieurs semaines**, voire **plusieurs mois** le temps de la reconstruction. Certains évacués peuvent trouver des solutions chez la famille ou chez des amis. D'autres n'ont pas d'autre choix que d'être **pris en charge par les autorités** pour des durées variables, le temps de trouver des solutions plus pérennes.

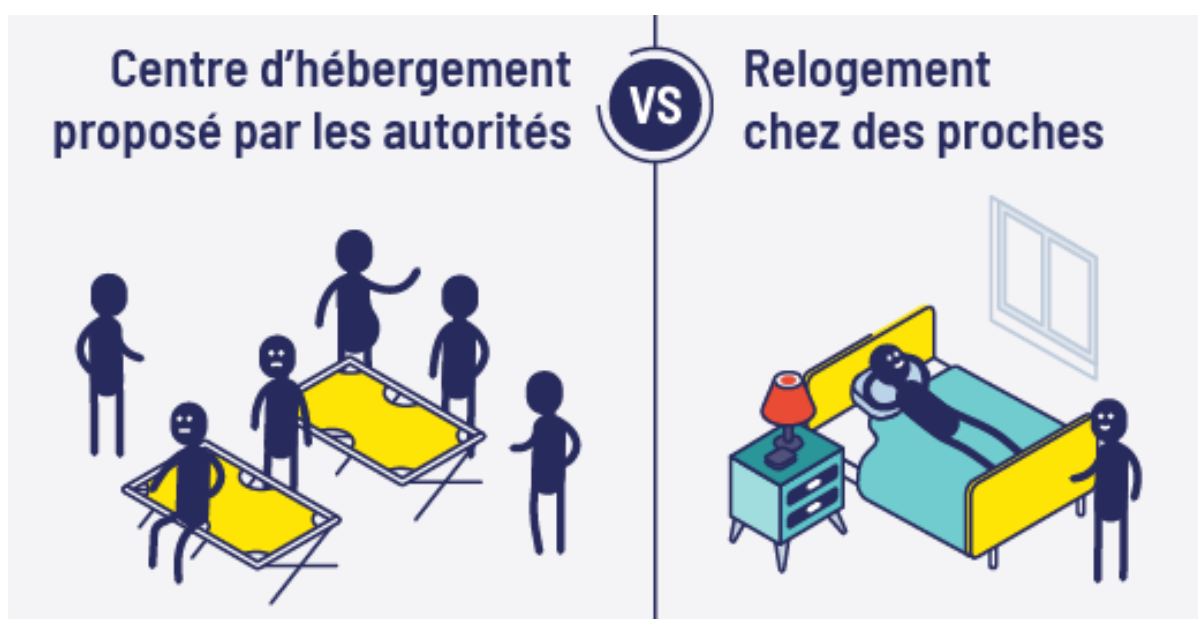
EPISEINE EST UN DISPOSITIF ANIME PAR



### TYPOLOGIE DE L'HEBERGEMENT D'URGENCE

Un Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) est un dispositif prévu dans la **planification ORSEC**. Il s'agit d'un outil hybride visant à **l'accueil et au regroupement de la population** dans les premiers instants de la crise, et à **l'hébergement d'urgence** sur le plus long terme.

Il s'agit d'un outil à disposition des communes dans le cadre des **plans communaux de sauvegarde** (PCS). Les associations agréées de sécurité civile comme la Croix-Rouge Française ou la Protection Civile peuvent participer à la mise en place de ces CARE, sous l'autorité des communes.



Il existe dans le jargon deux types de structures temporaires rattachées au CARE :

- ▶ **Les centres d'accueil des impliqués, ou CAI.** Ce dispositif est destiné à de l'accueil de courte durée. Il s'agit d'un centre d'accueil d'urgence, qui se veut par définition urgent, rapide, et temporaire. Lorsque l'événement, quel que soit sa nature, nécessite une prise en charge étendue dans le temps, les CAI se transforment en général en CHU.
- ▶ **Les centres d'hébergement d'urgence, ou CHU.** Il s'agit d'un dispositif plus pérenne, pouvant durer d'une nuit à plusieurs mois. Sa gestion se fait souvent sur le long terme, et prévoit l'hébergement de nuit des accueillis, leur ravitaillement et leur vie pendant la période d'un évènement. Il peut être complété par du relogement dans des solutions intermédiaires : hôtels, mobile-home, etc.

*Ce type de CHU a par exemple été mobilisé pour l'hébergement de réfugiés Ukrainiens.*

Le CARE est une structure permettant d'accueillir les populations touchées directement : impliquées, sinistrées ou déplacées (exemple : des naufragés de la route). Le CARE, sur son volet accueil, peut également permettre l'accueil des proches et parents des personnes touchées (exemple : familles de victimes d'un accident).

## QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION AGREEE DE SECURITE CIVILE (AASC)

Une AASC a pour missions d'appuyer les équipes de secours, et d'organiser l'accueil des sinistrés et impliqués. Ces associations disposent d'un **agrément avec le Ministère de l'Intérieur** qui les autorise à exercer des missions de sécurité civile, en appui aux pouvoirs publics.

Les AASC disposent généralement d'un agrément les autorisant à **encadrer des bénévoles**, notamment dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Elles sont donc des partenaires de choix pour la mise en place de centre d'accueil et de regroupement.

## CHOIX D'UN LIEU

Les lieux doivent généralement avoir été **identifiés en amont** pour être les plus opérationnels possibles : c'est le rôle du plan communal de sauvegarde. Ce travail d'identification permet également d'acheter si nécessaire, tout le matériel pour armer ce centre sur la durée.

Il appartient aux communes d'identifier les ressources et d'en quantifier les capacités. Au-delà des besoins matériels pour l'accueil, l'hébergement et le relogement, une **surface minimale par personne de 4m<sup>2</sup>** est nécessaire.

Le lieu identifié doit dans tous les cas respecter les critères suivants :

- ▶ Accessible
- ▶ Hors zones à risques connus
- ▶ Ergonomique (chauffé, éclairé, spacieux, locaux d'hygiène)
- ▶ Equipé de moyens de communication
- ▶ Evolutif pour accueillir une structure plus développée

## LE FONCTIONNEMENT D'UN CARE

Un centre d'accueil et de regroupement doit être structuré en **4 espaces principaux** pour être opérationnel

- ▶ Un espace d'accueil
- ▶ Un lieu de ravitaillement
- ▶ Un endroit pour le repos
- ▶ Un emplacement pour le soutien administratif

La structure et l'organisation d'un CARE sont essentiels pour son bon fonctionnement. Les accueillis doivent comprendre aisément la configuration de l'espace. L'objectif est que **chaque personne puisse se sentir directement en sécurité, informée, écoutée et rassurée** le cas échéant. Il est donc primordial de délimiter le plus logiquement les différents espaces.

## STRUCTURE DE BASE ET STRUCTURE DEVELOPEE

La **structure de base** se concentre sur les 3 missions principales suivantes :

- ▶ **L'accueil** qui consiste à tenir un registre des personnes accueillies, à la fois entrantes et sortantes. Cette liste peut notamment être remontée à la cellule de crise communale pour tenir informés les partenaires (préfecture et sapeurs-pompiers notamment).
- ▶ **Le réconfort**, afin de sortir la population de l'évènement crisogène et lui redonner un sentiment de sécurité. Ce réconfort se matérialise d'une part par une écoute active et des échanges avec les accueillis, et d'autre part par des actions d'informations menées par les autorités pour communiquer sur l'évolution de la situation. Ce réconfort peut également être appuyé par des actions de ravitaillement d'urgence : boissons chaudes et biscuits notamment.
- ▶ **L'orientation** qui vise à mettre en relation les personnes prises en charge avec les autres structures de la chaîne soutien (hébergement, assistance matérielle...).

Ces éléments sont essentiels pour venir en appui à des impliqués qui peuvent être désorientés ou en état de choc. Leur prise en charge est primordiale afin de les rassurer et de les aider.

Les bénévoles présents dans le CARE doivent faire preuve de bienveillance. Ils ne doivent jamais orienter les choix des impliqués ou décider à leur place. Les impliqués doivent rester maîtres de leurs choix et ne doivent pas être influencés par les membres du dispositif.

Ce type de structure est parfois aussi appelé **CAI**, pour centre d'accueil des impliqués.

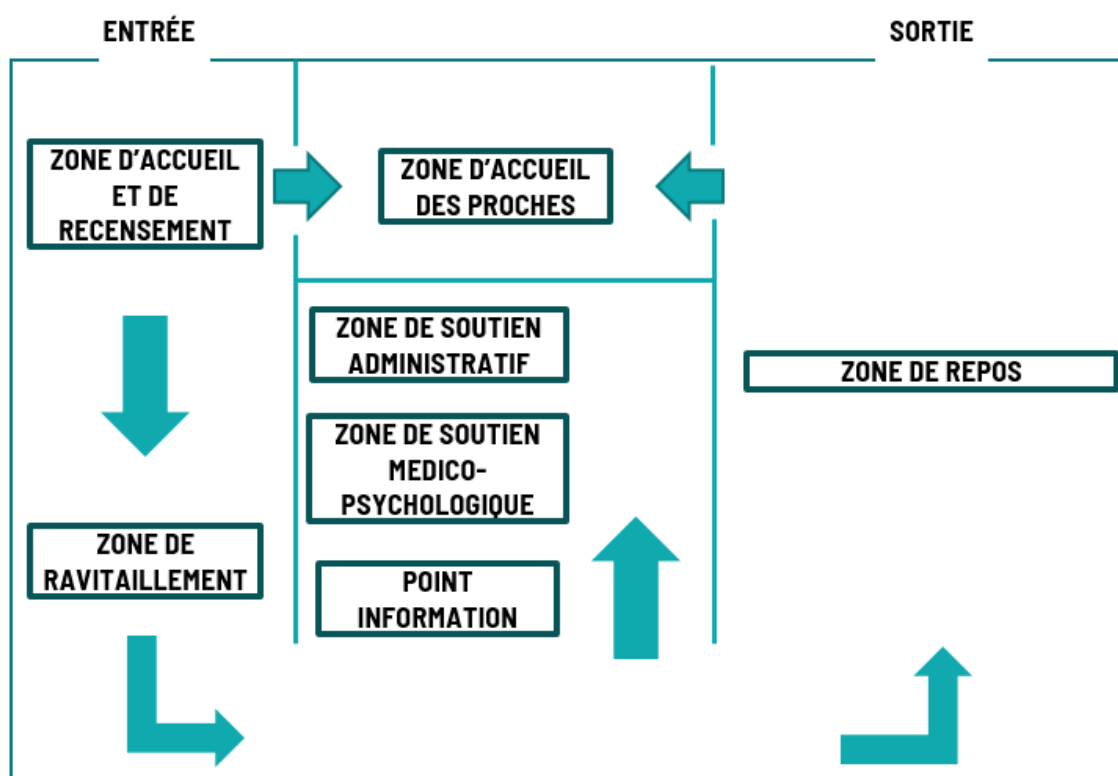


La **structure sur son format développé** prévoit également les actions suivantes :

- ▶ **Le ravitaillement**, à la fois pour les premiers instants et sur la durée. Sur les premiers instants, il peut généralement être composé de biscuits ou de panier froid, pour pouvoir se consommer sans préparation. Sur le plus long terme, une chaîne logistique doit être mise en œuvre, en s'appuyant notamment sur les cantines scolaires, d'éventuels restaurants d'entreprises, etc.

- ▶ **L'hébergement d'urgence**, pour proposer une solution pour une ou plusieurs nuits aux accueillis. Si l'évènement s'inscrit dans la durée, des solutions complémentaires pourront assurer le relais : relogement chez de la famille, des amis, dans des hôtels, des centres de vacances, des internats.
- ▶ **L'information et le soutien administratif**, afin de fournir des informations et des éléments fiables sur l'évènement en cours, les mesures prises par les services publics et les évolutions attendues. Cette fonction d'information peut être complétée par une fonction administrative. Elle débute dès l'accueil et se développe par la suite. Le soutien administratif permet aux populations, via un guichet unique, d'obtenir une assistance dans leurs démarches administratives (assurances, logement, documents d'identité...).
- ▶ **L'assistance matérielle** qui vise à distribuer des effets de première nécessité (vêtements, nécessaire d'hygiène, etc.). Elle peut s'appuyer sur une collecte de dons organisés par les services municipaux ou par une association. Le cas échéant et sur demande formulée auprès du préfet, elle peut prendre la forme d'une aide financière d'urgence pour les personnes totalement démunies.
- ▶ **Le soutien médico-psychologique** qui est assuré par des médecins, psychologues et infirmiers au sein du dispositif de soutien. Ces unités de soutien médico psychologiques peuvent être mises en place en lien avec la préfecture et l'agence régionale de santé (ARS).

L'agencement du CARE doit bien évidemment s'adapter à la configuration du lieu choisi. A titre d'illustration, nous vous proposons néanmoins un exemple d'agencement schématique.



## EN SAVOIR PLUS

- ▶ Plaquette de présentation des CARE du Ministère de l'Intérieur  
<https://mobile.interieur.gouv.fr/content/download/36245/273797/file/plaquette%20CARE.pdf>

## ANNEXE

Liste de matériel nécessaire pour l'armement d'un CARE de 100 places. *Cette liste n'est pas exhaustive.*

### **Mobilier**

- Tables x40
- Chaises x100
- Paravents x10
- Lits picots x100

### **Espace de convivialité**

- Percolateur x1
- Bouilloire x1
- Vaisselle jetable
- Café, thé, sucre
- Bouteilles d'eau, de jus de fruits
- Gâteaux, biscuits
- Serviettes
- Sacs poubelle
- Jeux de société, cartes à jouer, crayons de couleurs, livres

### **Matériel pour le soutien à la population**

- Kits d'hygiènes masculins x50
- Kits d'hygiène féminins x50
- Kits bébés x20
- Mouchoirs, papiers hygiénique

### **Matériel informatique, audio et connectique**

- Ordinateurs x3
- Imprimante x1
- Téléphones x4
- Multiprises, chargeurs de téléphones portables

## **Fournitures de bureau**

- ❑ Ramettes de papier
- ❑ Paper board x1
- ❑ Poubelles papiers
- ❑ Stylos, surligneurs, agrafeuses, agrafes, scotch